

Conseil Municipal d'Avançon

Compte rendu de la séance du 10 février 2012

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mme Carole TASSET, Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absent(e)s : Mrs Joseph LESBROS,
Mmes Nancy GARAGNON, Nathalie GIAIME.

La séance est ouverte à 20h10.

Mr Nicolas demande à ajouter une délibération concernant l'arrêté préfectoral n° 2011-360-2 du 26/12/2011 portant schéma départemental de coopération intercommunal des Hautes Alpes.

Vote pour l'ajout de cette délibération à l'unanimité (7/7)

Approbation du Compte rendu de la séance du 13 Janvier 2012 à l'unanimité (7/7)

1- Acceptation de la prise de compétence par la communauté des communes de la vallée de l'Avance (CCVA) du service d'assainissement non collectif (SPANC)

La CCVA propose une modification de ses statuts, pour la prise de compétence du SPANC, avec maîtrise d'ouvrage déléguée, votée par le conseil communautaire le 31/01/2011. Cela concerne les études, réalisations, suivis, contrôles des assainissements non collectifs.

Légalement, Les assainissements non collectifs doivent être tous contrôlés avant le 31/12/2012, ce qui serait effectué par la CCVA si la compétence sur le SPANC lui est accordée.

Vote à l'unanimité (7/7) pour attribuer la compétence SPANC à la CCVA.

2- Frais de chauffage de l'école de St Etienne le Laus.

Courrier la Mairie de St Etienne-le-Laus demandant une participation financière pour le chauffage électrique des salles de classe de l'école.

Pour l'année 2011, le montant à régler est de 1430.78 €

Vote à l'unanimité (7/7) pour le règlement de cette participation.

3- Subventions

Demande des subventions pour l'année 2012.

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - ADMR | 300 € |
| - Prévention Routière | 100 € |
| - Croix Rouge | 300 € |
| - Amicale Laïque de Chorges | 100 € |
| - Fanfare du Piolit | 300 € |
| - Pas de Tir sportif | 500 € |
| - Les Santonins Nouveaux | 500 € |
| - Jeunesse Avançonnaise | 500 € |

Toutes ces subventions sont votées pour à l'unanimité (7/7)

Demande de subvention de l'AFM (association française contre la myopathie) pour la création d'une délégation locale : vote contre l'attribution d'une subvention à l'unanimité (7/7)

4- Arrêté préfectoral n° 2011-360-2 du 26/12/2011 portant schéma départemental de coopération intercommunal des Hautes Alpes (SDCI).

Il est rappelé la délibération de la commune d'Avançon, contre le SDCI 05, le 01/07/2011.

Une lettre des maires de Avançon / La Bâtie Neuve / La Rochette / Rambaud a été adressée à la Préfète des Hautes Alpes, pour manifester leurs oppositions à l'intégration de leurs communes à la communauté d'agglomération du Gapençais selon le SDCI des Hautes Alpes, et pour le maintien de la CCVA.

Cette opposition a été refusée par le comité départemental de coopération intercommunal des Hautes Alpes (CDCI) le 23/12/2011, qui a accepté le SDCI.

Mr Beynet, Maire de Rambaud, a demandé à la CCVA par courrier daté du 8 Novembre 2011 l'organisation de réunions réunissant les membres de la CCVA, de la communauté des communes de Tallard Barcillonnette et de la ville de Gap, avant la CDCI du 13 Décembre 2011.

Ces demandes sont restées sans réponse de la part de la CCVA.

Les représentants des 5 communes de la CCVA opposées au SDCI (Avançon, La Bâtie Neuve, St Etienne-le-Laus, La Rochette, Rambaud) n'ont pas assisté à la réunion du bureau de la CCVA du jeudi 09/02/2012, concernant le projet de communauté d'agglomération Gapençaise.

Une nouvelle réunion est organisée par la CCVA le 13/02/2012, avec les représentants de la communauté des communes de Tallard/Barcillonnette.

La communauté d'agglomération du Gapençais regrouperait la commune de Gap et les 24 communes de la CCVA et la communauté des communes de Tallard-Barcillonnette.

Douze communes (Avançon, St Etienne-le-Laus, Vitrolles, La Rochette, La Bâtie Neuve, Barcillonnette, Esparron, Lardier, Neffes, Sigoyer, Rambaud, Lettret) ont décidé de proposer à leurs conseils municipaux une délibération pour mener une action contre l'arrêté préfectoral portant SDCI. Les représentants de ces 12 communes ont décidé de ne pas assister à la réunion du 13/02/2012.

Le maire de la commune de Lettret a déjà engagé une procédure contre l'arrêté préfectoral auprès du tribunal administratif.

Vote pour une délibération autorisant le maire d'Avançon à ester en justice contre l'Arrêté préfectoral n° 2011-360-2 du 26/12/2011 portant schéma départemental de coopération intercommunal des Hautes Alpes (SDCI).

6 voix pour, 1 voix contre.

5- Questions Diverses

5-1. Courrier du Conseil Général

Réponse du conseil général en date du 17/01/2012, sur les problèmes de sécurité de la RD 11a (montée au village) en hiver, soulevé par un courrier de la commune. Il sera examiné en 2012 la possibilité d'une rectification du virage

dangereux, avec un dispositif de retenu. Le déneigement et gravillonnage feront l'objet d'attentions particulières de la part de la maison technique de Gap.

Une manque de gravillonnage de la montée au village le vendredi 03/02/2012 au matin a été à l'origine d'une perte d'adhérence du car scolaire.

5-2. Résiliation de location d'un appartement communal

Un préavis a été reçu par la commune concernant la résiliation d'un bail locatif du T3 situé à l'étage de l'ancienne mairie, en date du 29/02/2012. La disponibilité de ce logement sera publiée.

5-3. Question de Mr Maurel concernant la déchetterie

Mr Maurel s'étonne de l'absence d'élément concernant l'achat du terrain communal appartenant à Avançon, accueillant actuellement des déchets (bois) par la CCVA, sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

Mr Nicolas répond que seul le projet de sécurisation de la déchetterie a été présenté et discuté lors du dernier conseil communautaire. L'achat éventuel du terrain communal d'Avançon par la CCVA a été très rapidement abordé, de manière annexe.

La séance est levée à 23h00.

Ce document est protégé et appartient à la CCVA